

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIONNAT**  
(Article R 2121-9 du CGCT)

**REUNION 2020-3**

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie – salle polyvalente de Pionnat, le  
Samedi 29 mai 2020  
Affiché le 25 mai 2020

Ordre du jour :

- Indemnité de fonction des Adjoints au Maire,
- Election des délégués titulaires et suppléants au sein du
  - o Syndicat de restructuration et de gestion du collège d'Ahun,
  - o Syndicat de transport scolaire du collège d'Ahun,
  - o Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de la Saunière (SIAEP),
  - o Syndicat des Energies de la Creuse – secteur local de Guéret (SDEC),
  - o Syndicat Intercommunal pour le Développement de l'Informatique Communale (SDIC).
- Désignation du correspondant à la défense,
- Désignation des référents école auprès de Creuse Confluence,
- Création des commissions communales,
- Election des membres des commissions communales,
- Attribution de secteurs géographiques à chaque conseiller,
- Questions diverses.

**Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,**  
**cette séance se tiendra en présence du public, en nombre limité.**

.....

**PRÉSENTS :** MM. Laurent PIOLÉ, Gilles GIROIX, Jean-Luc HARDY, Michel DUCLOUP, Mme Nelly PARAIN, MM. Guy MELCHIOR, Bernard AUCORDIER, Alexandre LANGLOIS, Mmes Véronique LAFONT, Nathalie IFANGER, M. Grégory GOMINET, Mme Nathalie DURAND, M. Jacques GOUNAUD

**ABSENTS EXCUSÉS :** MM. Florent LEDIEU, Anthony DESRUES

*M. Anthony DESRUES donne pouvoir à M. Grégory GOMINET*

Mme Nathalie DURAND a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

## **2020-3-1 versement des indemnités de fonctions aux adjoints au Maire**

- **Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

- **Vu** les arrêtés municipaux du 27/05/2020 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et avec effet immédiat, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire selon l'importance démographique de la commune au taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit à 10.7 %.

### **Tableau récapitulatif des indemnités - annexe de la délibération 2020-3-1**

#### **Tableau récapitulatif des indemnités**

(article L 2123-20-1 du CGCT)

**POPULATION** (totale au dernier recensement) : 769 (art. L 2123-23 du CGCT pour les communes) (art. L 5211-12 & 14 du CGCT)

#### **I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)**

Soit : indemnité (maximale) du maire + total des indemnités (maximales) des adjoints ayant délégation = **72.40 %**

#### **II - INDEMNITES ALLOUEES**

##### **A - Maire**

<b>Nom du bénéficiaire</b>	<b>Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)</b>
<b>PIOLÉ Laurent</b>	<b>40.30 %</b>

##### **B - Adjoints au maire avec délégation (art. L 2123-24 du CGCT)**

<b>Nom du bénéficiaire</b>	<b>Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)</b>
<b>GIROIX Gilles</b>	<b>10.70 %</b>
<b>HARDY Jean-Luc</b>	<b>10.70 %</b>
<b>DUCLOUP Michel</b>	<b>10.70%</b>
<b>Total</b>	<b>32.10 %</b>

<b>Total général</b>	<b>72.40 %</b>
----------------------	----------------

**Enveloppe globale : 72.40 %**

### **2020-3-2 élection des délégués pour siéger au Syndicat Intercommunal de Restructuration et de Gestion du Collège d'Ahun**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant de la commune auprès du Syndicat Intercommunal de Restructuration et de Gestion du Collège d'Ahun,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués.

Ont obtenu la majorité absolue après chaque tour de scrutin :

- Mme Nathalie DURAND,
- Mme Nathalie IFANGER,
- M. Anthony DESRUES.

Sont désignés :

en tant que délégués titulaires :

- Mme Nathalie DURAND,
- Mme Nathalie IFANGER.

en tant que délégué suppléant :

- M. Anthony DESRUES.

### **2020-3-3 élection des délégués pour siéger au Syndicat de Transport du Collège d'Ahun**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant de la commune auprès du Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire du Collège d'Ahun,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués.

Ont obtenu la majorité absolue après chaque tour de scrutin :

- Mme Nathalie DURAND,
- Mme Nathalie IFANGER,
- M. Anthony DESRUES.

Sont désignés :

en tant que délégués titulaires :

- Mme Nathalie DURAND,
- Mme Nathalie IFANGER.

en tant que délégué suppléant :

- M. Anthony DESRUES.

**2020-3-4 élection des délégués pour siéger au Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable de la Saunière**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu’il convient de désigner 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant de la commune auprès du Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable de la Saunière,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l’élection des délégués.

Ont obtenu la majorité absolue après chaque tour de scrutin :

- M. Grégory GOMINET,
- M. Bernard AUCORDIER,
- M. Gilles GIROIX.

Sont désignés :

en tant que délégués titulaires :

- M. Grégory GOMINET,
- M. Bernard AUCORDIER.

en tant que délégué suppléant :

- M. Gilles GIROIX.

**2020-3-5 élection des délégués pour siéger au Syndicat Départemental des Energies de la Creuse – secteur local de Guéret**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu’il convient de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants de la commune auprès du Syndicat Départemental des Energies de la Creuse – secteur local de Guéret.

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l’élection des délégués.

Ont obtenu la majorité absolue après chaque tour de scrutin :

- M. Jacques GOUNAUD,
- M. Jean-Luc HARDY,
- M. Guy MELCHIOR,
- Mme Nathalie DURAND.

Sont désignés :

en tant que délégués titulaires :

- M. Jacques GOUNAUD,
- M. Jean-Luc HARDY.

en tant que délégués suppléants :

- M. Guy MELCHIOR,
- Mme Nathalie DURAND.

## **2020-3-6 élection des délégués pour siéger au Syndicat Intercommunal pour le Développement de l'Informatique Communale**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune auprès du Syndicat Intercommunal pour le Développement de l'Informatique Communale (SDIC 23),

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués.

Ont obtenu la majorité absolue après chaque tour de scrutin :

- Mme Nelly PARAIN,
- Mme Véronique LAFONT.

Est désignée

en tant que déléguée titulaire :

- Mme Nelly PARAIN.

en tant que déléguée suppléante :

- Mme Véronique LAFONT.

## **2020-3-7 désignation d'un correspondant à la défense**

Monsieur le Maire explique que par circulaire n° 2001-67 du 13 novembre 2001, le Secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants, souhaitait qu'au sein de chaque conseil municipal, un conseiller soit désigné pour être en charge des questions de défense.

Monsieur le Maire propose Monsieur Anthony DESRUES pour exercer cette mission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de nommer Monsieur Anthony DESRUES en charge des questions de défense.

## **2020-3-8 création des commissions communales et désignation de leurs membres**

Sur proposition de M. le Maire, les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de fixer à 6 membres maximum (hors président) la composition de chaque commission.

### **1- Commission finances**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-22,

Vu la proposition de création d'une commission finances,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décident de créer une commission finances composée de 5 membres et d'un président, le Maire étant président de droit ;
- désignent les membres suivants :
  - o M. Alexandre LANGLOIS,
  - o M. Gilles GIROIX,
  - o M. Jean-Luc HARDY,
  - o M. Michel DUCLOUP,
  - o Mme Nathalie DURAND.

## **2- Commission voirie**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-22,

Vu la proposition de création d'une commission voirie,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décident de créer une commission voirie composée de 6 membres et d'un président, le Maire étant président de droit ;
- désignent les membres suivants :
  - o M. Michel DUCLOUP,
  - o M. Bernard AUCORDIER,
  - o M. Grégory GOMINET,
  - o M. Anthony DESRUES,
  - o Mme Véronique LAFONT,
  - o M. Alexandre LANGLOIS.

## **3- Commission patrimoine, bâtiments et espaces verts**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-22,

Vu la proposition de création d'une commission patrimoine, bâtiments et espaces verts,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décident de créer une commission patrimoine, bâtiments et espaces verts composée de 6 membres et d'un président, le Maire étant président de droit ;
- désignent les membres suivants :
  - o M. Jean-Luc HARDY,
  - o M. Jacques GOUNAUD,
  - o Mme Nathalie DURAND,
  - o M. Guy MELCHIOR,
  - o Mme Nathalie IFANGER,
  - o M. Florent LEDIEU.

## **4- Commission forêt**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-22,

Vu la proposition de création d'une commission forêt,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décident de créer une commission forêt composée de 6 membres et d'un président, le Maire étant président de droit ;
- désignent les membres suivants :
  - o M. Gilles GIROIX,
  - o M. Anthony DESRUES,
  - o M. Bernard AUCORDIER,
  - o M. Alexandre LANGLOIS
  - o M. Grégory GOMINET,
  - o M. Florent LEDIEU.

## **5- Commission affaires scolaires**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-22,

Vu la proposition de création d'une commission affaires scolaires,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décident de créer une commission affaires scolaires composée de 4 membres et d'un président, le Maire étant président de droit ;
- désignent les membres suivants :
  - o M. Gilles GIROIX,
  - o Mme Nathalie DURAND,
  - o M. Guy MELCHIOR,
  - o Mme Nelly PARAIN.

## **6- Commission communication**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-22,

Vu la proposition de création d'une commission communication,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décident de créer une commission communication composée de 6 membres et d'un président, le Maire étant président de droit ;
- désignent les membres suivants :
  - o M. Jacques GOUNAUD,
  - o Mme Véronique LAFONT,
  - o M. Grégory GOMINET,
  - o Mme Nelly PARAIN,
  - o M. Gilles GIROIX,
  - o Mme Nathalie DURAND.

## **7- Commission fêtes, loisirs et jeunesse**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-22,

Vu la proposition de création d'une commission fêtes, loisirs et jeunesse,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décident de créer une commission des fêtes, des loisirs et de la jeunesse composée de 6 membres et d'un président, le Maire étant président de droit ;
- désignent les membres suivants :
  - o M. Alexandre LANGLOIS,
  - o Mme Nathalie DURAND,
  - o M. Michel DUCLOUP,
  - o Mme Nelly PARAIN,
  - o M. Guy MELCHIOR,
  - o M. Anthony DESRUES.

## **8- Commission temporaire Plan de Continuité de l'Activité**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-22,

Vu la proposition de création d'une commission temporaire Plan de Continuité de l'Activité,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décident de créer une commission temporaire Plan de Continuité de l'Activité composée de 6 membres et d'un président, le Maire étant président de droit ;
- désignent les membres suivants :
  - o Mme Véronique LAFONT,
  - o M. Grégory GOMINET,
  - o Mme Nathalie DURAND,
  - o M. Gilles GIROIX,
  - o M. Jean-Luc HARDY,
  - o M. Michel DUCLOUP.

## **9- Commission d'appel d'offres**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- désignent les membres suivants :
  - o Mme Véronique LAFONT,
  - o M. Guy MELCHIOR,
  - o M. Bernard AUCORDIER,
  - o Mme Nelly PARAIN.

## 2020-3-9 attribution des secteurs géographiques aux conseillers municipaux

Le Bourg : Nathalie DURAND, Michel DUCLOUP

La Petite Baleyte : Nelly PARAIN

Ménardeix, Les Borderies, Gareiteix, Bosfranc, La Cosse, Proveix : Jean-Luc HARDY

Chassogne, Les Ternes : Bernard AUCORDIER

Brejassoux, Le Chier : Grégory GOMINET

La Peyre, Faye : Jacques GOUNAUD

Châteauvieux, Tressagnes, Les Deveix, Feuyas, Fôt, Sagnevieille, Grandprat : Guy MELCHIOR

Villebige, Laboureix, Bantardeix, Le Monteil : Anthony DESRUES

Le Pont à l'Evêque, Las Brouas, Le Moulin du Breuil, La Roche Etroite : Nathalie IFANGER

Les Chezeauds, Mézarnaud, La Bussière, Les Crozats : Alexandre LANGLOIS

Villechaud, Les Forges, La Valazelle : Gilles GIROIX

La Grande-Baleyte : Véronique LAFONT

Les Forgettes, Bosgenet, Marchives, Moulin de Marchives : Florent LEDIEU

Matagot, La Villatte Sainte Marie, Les Ronces, La Villetête : Laurent PIOLÉ

## Questions diverses

### **1- Formation des élus**

Information a été faite indiquant que le montant prévisionnel à inscrire au budget « formation des élus » devait être au minimum de 2 % et au maximum de 20 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal.

### **2- Obligation de protection individuelle**

La mairie est dans l'obligation de protéger ses élus (aide juridique, soutien psychologique). Les frais de cette assurance doivent être compensés par l'état.

### **3- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux**

L'aménagement du parking du cimetière a fait l'objet d'un avis favorable par les services de la préfecture (DETR à 35 %). La demande concernant la voirie n'a pas été retenue à ce jour.

### **4- Covid 19**

- Des masques de protection ont été acquis pour faire face à la crise sanitaire :

Désignation	Prix unitaire TTC	Dépenses engagées
Masques en tissu pour la population. Fournisseur : atelier Pinton de Felletin	4.22 €	3 376.00 €
Masques chirurgicaux pour les agents et élus. Différents fournisseurs	Prix moyen 0.84 €	2 209.00 €
Masques FFP2. Fournisseur : Conseil Départemental	1.87 €	748.00 €



Une demande de contribution de l'Etat aux achats de masques va être faite prochainement. L'aide est plafonnée à 50 % TTC du montant total des achats de masques.

Deux plexiglass de protection pour le secrétariat, gel et lotion hydroalcoolique ont également fait l'objet de commandes auprès de différents fournisseurs.

- Projet d'annulation des loyers commerciaux.

A été soulevée la question de l'annulation des loyers commerciaux concernant Mme POLLA « Les Ciseaux de Nath » et Mme LANGLOIS « Bar Restaurant de La Poste » pour la période de mars à mai 2020 par l'ancienne municipalité. Cette question devra faire l'objet d'une discussion au sein d'un prochain conseil municipal et donc d'une délibération. M. Grégory GOMINET et Mme Nathalie DURAND font remarquer que M. Jean-Philippe FORGET de Taxi Forget paie également le loyer d'un garage dans le cadre de son activité professionnelle, sur lequel il faudra également se prononcer.

### **5- Logement situé route d'Ajain**

Un devis a été établi par l'entreprise Roussy Avignon d'Ajain pour un montant HT de 53 308.17 €, relatif au projet de réfection totale de la toiture (échafaudage, dépose de l'amiante, dépose et démolition de la couverture, charpente et couverture, zinguerie).

### **6- Tablettes numériques**

La question de l'achat de deux tablettes numériques pour les délégués communautaires ainsi que élus représentant la commune auprès des Syndicats Intercommunaux sera à discuter.

### **7- Vie associative**

Mme BASTIDE de l'association CRAZY GYM a demandé l'autorisation pour reprendre l'activité du Yoga sur le stade municipal à compter du 2 juin. Sa demande a été acceptée, le stade sera donc entretenu pour les accueillir.

## **LISTE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL 2020-3**

2020-3-1 versement des indemnités de fonctions aux adjoints au Maire

Tableau récapitulatif des indemnités - annexe de la délibération 2020-3-1

2020-3-2 élection des délégués pour siéger au Syndicat Intercommunal de Restructuration et de Gestion du Collège d'Ahun

2020-3-3 élection des délégués pour siéger au Syndicat de Transport du Collège d'Ahun

2020-3-4 élection des délégués pour siéger au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Saunière

2020-3-5 élection des délégués pour siéger au Syndicat Départemental des Energies de la Creuse – secteur local de Guéret

2020-3-6 élection des délégués pour siéger au Syndicat Intercommunal pour le Développement de l'Informatique Communale

2020-3-7 désignation d'un correspondant à la défense

2020-3-8 création des commissions communales et désignation de leurs membres

2020-3-9 attribution des secteurs géographiques aux conseillers municipaux

*Fait et délibéré les jours, mois, année que dessus  
et signé par tous les membres présents*

**SIGNATURES DES MEMBRES PRÉSENTS CM 2020-3**

NOMS	SIGNATURE OU CAUSE EMPECHEMENT
<i>Laurent PIOLÉ</i>	
<i>Gilles GIROIX</i>	
<i>Jean-Luc HARDY</i>	
<i>Michel DUCLOUP</i>	
<i>Nelly PARAIN</i>	
<i>Guy MELCHIOR</i>	
<i>Bernard AUCORDIER</i>	
<i>Alexandre LANGLOIS</i>	
<i>Véronique LAFONT</i>	
<i>Nathalie IFANGER</i>	
<i>Anthony DESRUES</i>	<i>Excusé</i>
<i>Florent LEDIEU</i>	<i>Excusé</i>
<i>Grégory GOMINET</i>	
<i>Nathalie DURAND</i>	
<i>Jacques GOUNAUD</i>	